

## Conditions générales de vente de la pension féline



### **Pension Félibelle**

(Parapher chaque page et signer la dernière)

Pension Félibelle propose un service de pension féline.

Pension Félibelle est représentée par Mme Karine Dumortier, 25 route de l'aérodrome, 69220 Belleville en Beaujolais. Titulaire de l'ACACED.

N° de Siret: 80119378000039 RSC Villefranche-Tarare

Capacité maximum: 10 chats.

#### **ADMISSION:**

-Ne sont admis que **les chats identifiés** (puce électronique ou tatouage)

-Votre chat devra être **à jour des vaccinations: Typhus, Coryza, Leucose**. Les rappels doivent être effectués depuis plus de 15 jours et moins de 1 an avant l'entrée en pension. Le carnet de vaccination devra être présenté le jour de l'entrée.

-Le **traitement contre les parasites externes** (puces et tiques) et **internes** (vermifuge) **est obligatoire**. La pension décline toute responsabilité si l'animal présente des parasites après le séjour ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire administré avant son entrée n'ait pas été efficace.

-S'il est constaté un état parasitaire pendant la durée du séjour, l'animal subira un déparasitage et/ou une visite vétérinaire aux frais du propriétaire.

-Le chat âgé de plus de 6 mois devra être **castré /stérilisé**.

-**Le jour de l'arrivée de votre chat, le carnet de vaccination et la carte d'identification I-CAD devra être remis. En cas d'oubli, l'animal sera refusé. Aucun remboursement sera accordé et le séjour devra être réglé dans sa totalité.**

-**Votre chat doit être en bonne santé**, dans le cas contraire il pourra être refusé. En cas de traitement en cours, l'ordonnance et les médicaments en nombre suffisants devront être fournis. La responsabilité de Pension Félibelle ne saura être engagée en cas de détérioration de l'état de santé de l'animal déjà malade le jour de son arrivée.

-A l'arrivée à la pension, votre chat doit impérativement être dans une caisse de transport. Celle-ci sera déposée et laissée en libre accès à votre chat dans son studio.

#### **SANTE DE L'ANIMAL:**

-Les **chats porteurs de maladies contagieuses ne sont pas acceptés**, même avec un traitement en cours.

-**En cas de maladie, blessure, accident durant le séjour**, Pension Félibelle s'engage à vous contacter au plus vite et sur la seule décision de Pension Félibelle, à se rendre chez son vétérinaire référant: clinique vétérinaire Anicura de Belleville en Beaujolais ou chez un vétérinaire de garde. Si le client n'est pas joignable, celui-ci autorise Félibelle à prendre les mesures d'urgences dans l'intérêt de l'animal et ce, sans son accord préalable. **Les frais engagés sont à la charge du propriétaire du chat**. La pension n'est pas tenue responsable en cas de maladie qui pourrait survenir pendant ou à la suite du séjour du chat.

-Pension Félibelle décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal au cours du séjour sans lien direct avec sa responsabilité. Une autopsie pourra être effectuée à la demande du propriétaire et à ses frais.

-Certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années dans l'organisme d'un chat ( teigne, coryza, PIF, FIV, insuffisance rénale, hépatites...) pour lesquelles il n'existe pas de vaccins. Un

événement stressant peut déclencher l'apparition de ces maladies sans que la pension soit en cause. En aucun cas Pension Félibelle ne pourra être tenue responsable en cas d'apparition de ces maladies. Elle met tout en œuvre pour éviter le stress des pensionnaires, les locaux sont nettoyés et désinfectés chaque jour. La pension ne pourra pas non plus être responsable en cas d'allergies, d'eczémas ou tout autre épidémie qui pourrait survenir pendant et après le séjour du chat.

-A défaut d'une transition alimentaire progressive, il est possible que l'animal présente des troubles intestinaux pour lesquels Pension Félibelle ne pourra être tenue responsable. Pension Félibelle **invite à fournir en quantité suffisante les croquettes et pâtées** pour votre chat durant son séjour. En cas de régime alimentaire particulier, le propriétaire devra fournir la nourriture. Aucune réduction tarifaire ne sera accordée.

-La pension accepte les objets personnels (coussin, tapis, jouets...) afin que l'animal est quelques repères. Pension Félibelle décline toute responsabilité en cas de détérioration.

- Pension Félibelle s'engage à accueillir et héberger votre chat dans les meilleures conditions de confort et de propreté. A lui apporter les soins dont il a besoin.

### **COHABITATIONS:**

-Pension Félibelle décline toute responsabilité en cas de conflit de deux chats d'une même famille accueillis dans un même studio et les blessures éventuelles qui en découleraient.

### **HORAIRES:**

-Les **entrées et sorties de la pension se font uniquement sur rendez vous, aux horaires d'ouverture**, soit du lundi ou samedi de 08h à 12h et de 14h à 19h; le dimanche et jour férié de 10h à 12h. **Les horaires de rendez vous doivent être respectés.** En cas d'empêchement, Pension Félibelle devra en être informée afin de ne pas perturber l'organisation de la pension. Sans nouvelles après 15 minutes d'attente, Pension Félibelle pourra continuer ses activités professionnelles et un nouveau rendez sera nécessaire.

-**Le propriétaire du chat s'engage à respecter les dates de séjours inscrites au contrat de réservation et à régler la totalité du séjour à l'arrivée du chat.** En cas de départ anticipé ou d'arrivée différée de votre chat, la totalité du séjour réservé est due.

-Votre chat ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé. Toute autre personne qui viendrait chercher le chat devra nous avoir été présenté auparavant ou une photocopie de sa pièce d'identité devra être fournie lors de son arrivée et mentionnée au contrat de réservation.

-Lorsque le propriétaire quitte la pension avec son chat, même dans la cours, ce dernier est de nouveau sous sa responsabilité.

### **TARIFS:**

-Les tarifs en vigueur figurent sur le site : [www.pensionfelibelle.fr](http://www.pensionfelibelle.fr), en euros. TVA non applicable conformément à l'article 293B du Code général des impôts. Pension Félibelle pourra modifier ses tarifs à tout moment, mais s'engage à facturer la prestation commandée au prix indiqué lors de l'enregistrement de la réservation du séjour.

-**Toute journée entamée est due.** Le jour d'arrivée et de départ sont comptabilisés, quel que soit l'heure d'arrivée ou de départ.

-Le prix de la prestation de la pension inclus la nourriture, l'eau à volonté, les soins, les caresses, les jeux, l'entretien des studios et des litières.

### **MODALITES DE RESERVATION ET DE PAIEMENT:**

-Un contrat de réservation sera à retourner signé, avec les conditions générales de vente, ainsi qu'un acompte de 30% du montant total du séjour afin de valider la réservation. L'acompte sera encaissé immédiatement, non remboursable en cas d'annulation. Le solde du séjour est à régler le jour de l'entrée de votre chat à la pension.

### **ANNULATION OU REDUCTION DU SEJOUR:**

-En cas d'annulation de la réservation, l'acompte sera conservé. En cas de modification de la durée du séjour, retour anticipé, l'intégralité du montant du séjour reste due

### **PROLONGATION DU SEJOUR:**

-Toute prolongation du séjour décidée au cours de celui ci sera soumise à la disponibilité de l'établissement. Un accord écrit du propriétaire concernant l'acceptation des nouveaux frais engagés devra être reçu avant le début du nouveau séjour. **Dans l'hypothèse où il n'y aurait aucune disponibilité, la prolongation ne pourra alors pas être assurée et l'animal devra être récupéré à la date convenue au contrat.**

### **ABANDON:**

-Passé un délai de 24h après la fin du contrat liant le client et Pension Félibelle, et sans nouvelle du propriétaire du chat, tout animal non récupéré sera considéré comme abandonné. Pension Félibelle pourra alors confier l'animal à la SPA ou Refuge et ce sans recours possible du client. Le client restera redevable de l'intégrité des sommes dues ainsi que les suppléments engendrés. Une plainte sera déposée systématiquement à la gendarmerie de Belleville en Beaujolais à l'encontre du client pour abandon d'animal sur la base de l'article 521-1 du code pénal.

### **FORCE MAJEURE:**

-La responsabilité de Pension Félibelle ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'étend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 et 1218 du code Civil.

### **GESTION DES LITIGES:**

-Dans le cas de l'obligation de désignation d'un médiateur, Pension Félibelle désigne le médiateur conventionné avec le SNPCC: CM2C.NET - médiateur de la consommation auprès du SNPCC – 49 rue de Ponthieu 75008 Paris – [www.mediateurprofessionchienchat.fr](http://www.mediateurprofessionchienchat.fr) – [mediateur-conso@contact-snpcc.com](mailto:mediateur-conso@contact-snpcc.com)

### **DROIT A L'IMAGE:**

-Dans le cadre de la promotion de son activité, Pension Félibelle est susceptible de diffuser des photos, des vidéos des chats de ses clients sur les réseaux sociaux, site internet... En cas de refus, le client devra le notifier au contrat. Pension Félibelle ne peut être tenue responsable en cas d'utilisation frauduleuse des photos et vidéos par un tiers.

### **CONFIDENTIALITES:**

-Les données recueillies sont conservées par Félibelle uniquement dans un but de gestion des contrats et sont traitées avec la plus stricte confidentialité.  
Félibelle s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses client à des tiers.

### **Acceptation du présent règlement:**

**Date:**

**Signature:**